



## INFORMATION REGLEMENTEE

Le 3 juillet 2025

### Bilan semestriel du contrat de liquidité MERSEN

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MERSEN à BNP PARIBAS, en date de dénouement du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

42 632 titres MERSEN  
576 958 €

Au cours du 1<sup>e</sup> semestre 2025, il a été négocié un total de :

A l'achat, 87 370 titres, pour un montant de 1 783 179 € (699 transactions).  
A la vente, 95 685 titres, pour un montant de 1 981 981 € (755 transactions)

Il est rappelé que :

1- Lors du précédent bilan semestriel au 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

51 647 titres MERSEN  
358 400 €

2- Au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2024, il a été négocié un total de :

A l'achat, 101 355 titres, pour un montant de 2 760 149 € (843 transactions).  
A la vente, 93 803 titres, pour un montant de 2 582 822 € (1 025 transactions)

3- Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

36 434 titres MERSEN  
1 157 951 €

4- Au 31 décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

45 659 titres MERSEN  
693 152 €